

# COMMISSION PDIPR

21 DÉCEMBRE 2022

## ORDRE DU JOUR

Bilan 2022

Programmation 2023

Remontée des problèmes, des projets et fonctionnement de la Commission

Mode de gestion des sentiers hors-label

Questions diverses

**COMPTE RENDU**

# RAPPELS GÉNÉRAUX SUR LE PDIPR

Au moment de la labellisation, le Département effectue un audit sur le réseau à labelliser pour déterminer le ratio routes/pistes/chemins & sentiers

## POUR LA MATHEYSINE :

772 km d'itinéraires labellisés  
127 km de routes  
322 km de pistes  
**323 km de chemins & sentiers**

Estimation départementale du  
coût plafond d'entretien:  
200 €HT/km

## ESTIMATION DU COÛT D'ENTRETIEN ANNUEL POUR LA MATHEYSINE :

$323 \text{ km} \times 200 \text{ €} = 64\,600 \text{ €}$

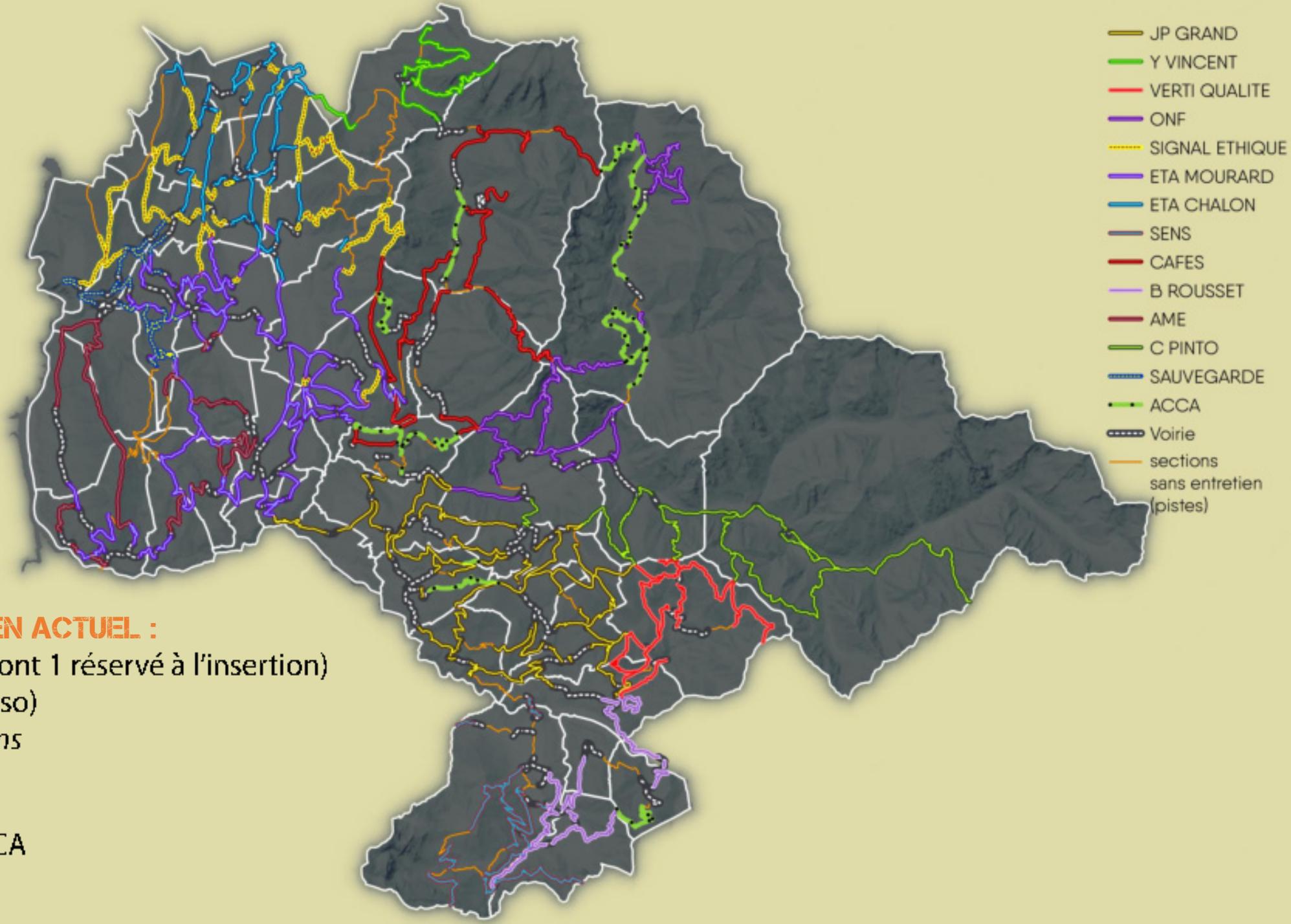
Subventionné à 50%

**32 300 € DE SUBVENTION**

Coût de l'entretien courant en  
Matheysine (itinéraires + signalétique):

**126 000 €/AN**

Soit env. 25% de  
subvention



### LE MARCHÉ D'ENTRETIEN ACTUEL :

14 lots géographiques (dont 1 réservé à l'insertion)

12 prestataires (dont 1 asso)

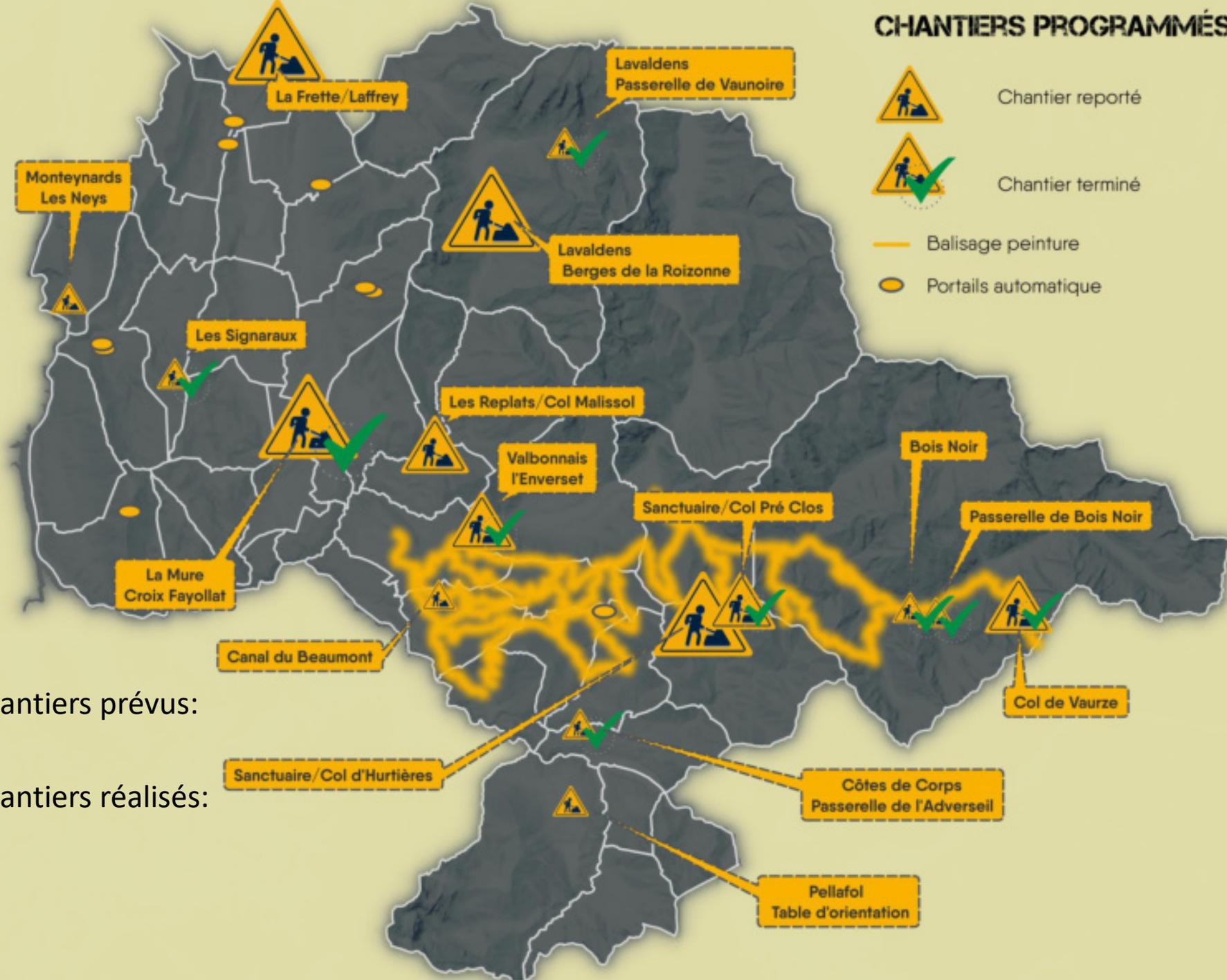
*Passé en 2021, valable 4 ans*

### HORS MARCHÉ

8 associations dont 7 ACCA

# BILAN 2022

## CHANTIERS PROGRAMMÉS POUR 2022



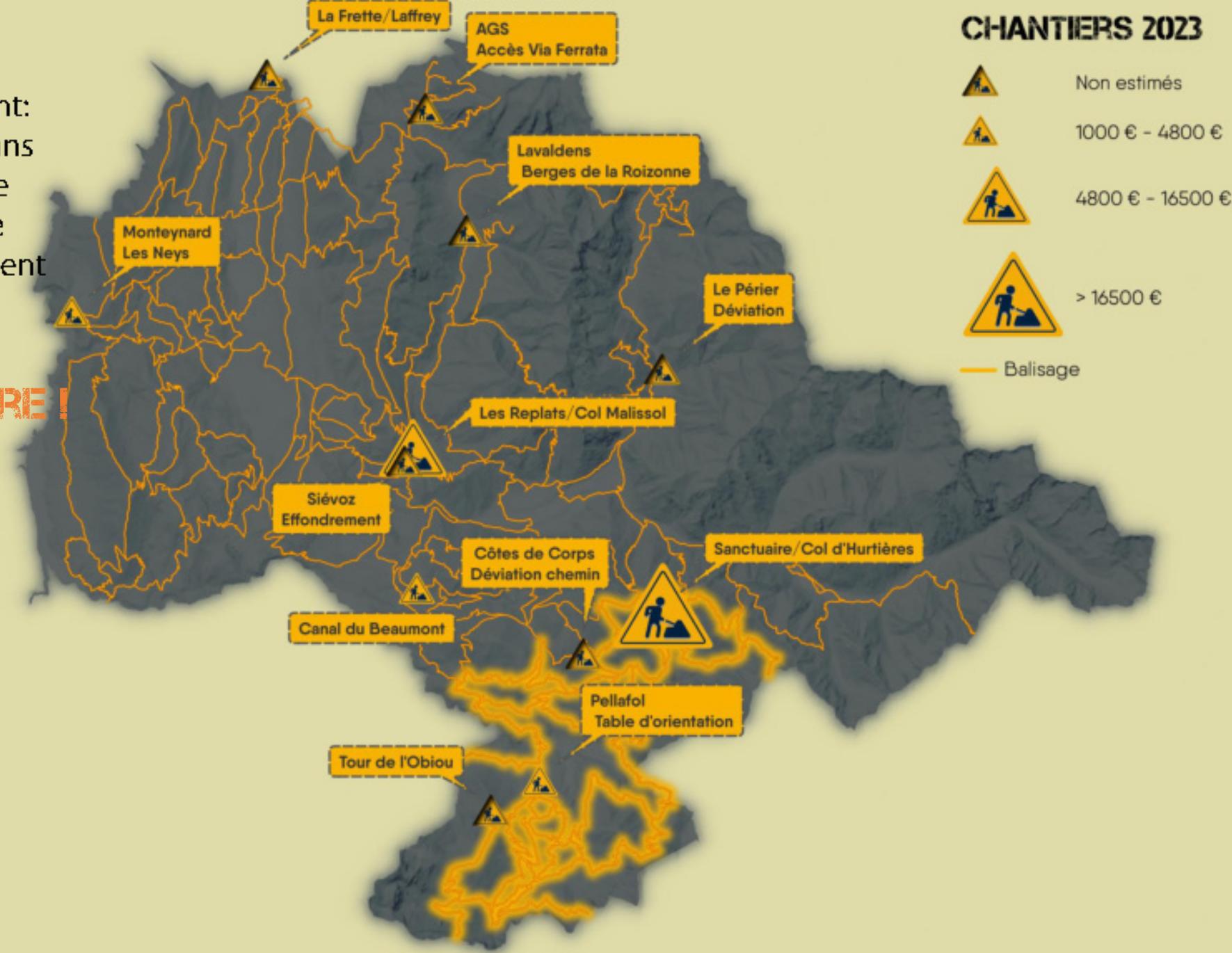
Montants global des chantiers prévus:  
211 563 € HT

Montants global des chantiers réalisés:  
70 500 € HT

# PROGRAMMATION 2023

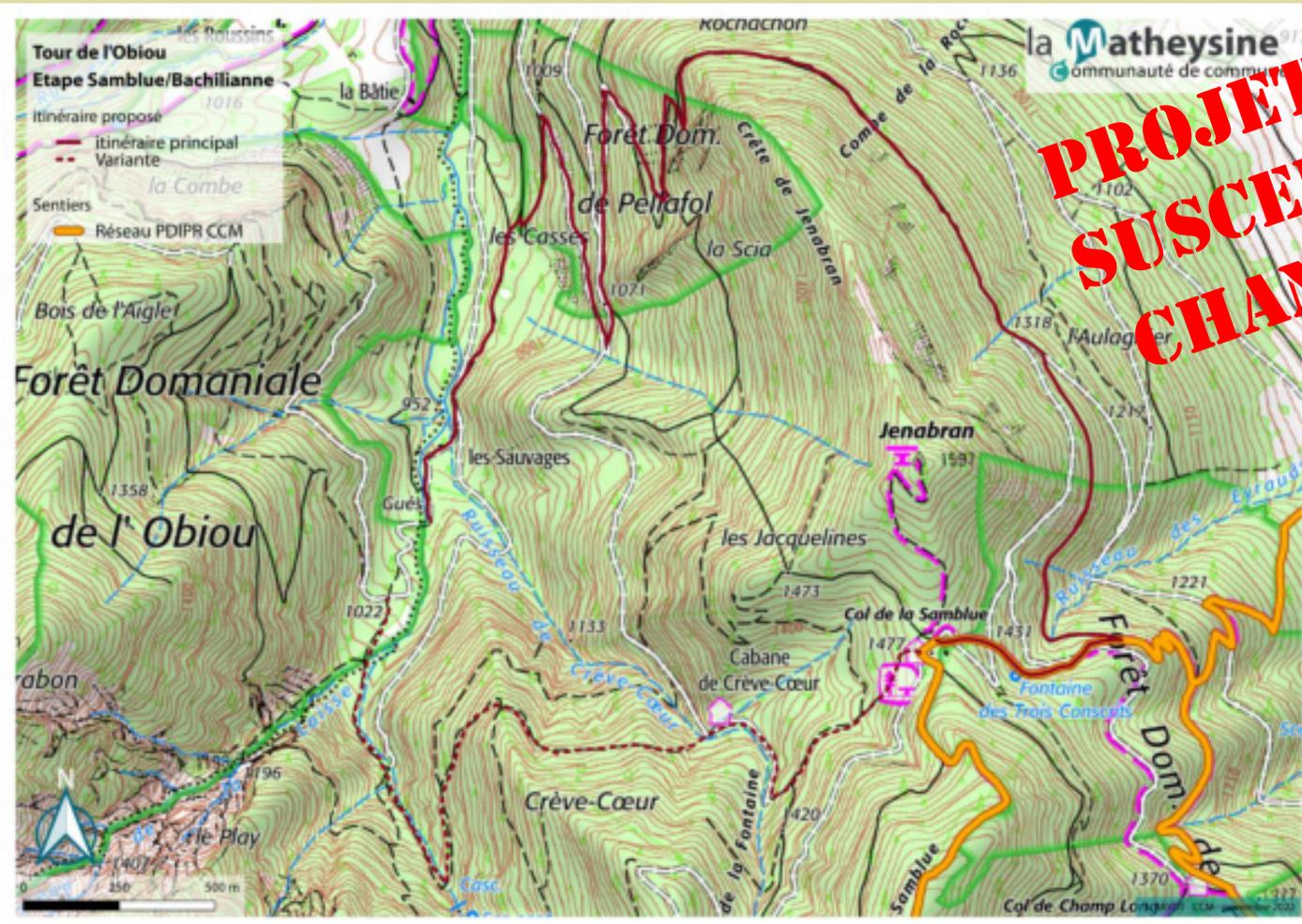
Rappel sur le mode de financement:  
Ces travaux ne sont pas inscrits dans  
l'entretien courant, et doivent faire  
l'objet de dossiers de demande de  
financement auprès du Département

## ANTICIPATION NÉCESSAIRE !



# ZOOM SUR LE TOUR DE L'OBIOU

Projet inter-espaces valléens et inter-régional de randonnée en itinérance.  
Projet ancien, remis sur le devant de la scène par le Trièves.  
Travail en collaboration avec le Trièves et le Dévoluy.  
Premier travaux prévus en 2023.



**PROJET - TRACE  
SUSCEPTIBLE DE  
CHANGEMENTS**



# REMONTÉE DES PROBLÈMES ET DES PROJETS

**LE RÉFÉRENT PDIPR COMMUNAL :  
UN RÔLE CLÉ DANS LA VEILLE SUR LES SENTIERS**

Le listing signalétique : **UN LISTING « LABELLISE » ET UN LISTING « NON LABELLISE »**

**Beaufin**  
**Listing des Lames signalétiques**  
**des carrefours LABELLISES (à la charge de la CCM)**

Carrefour	Référence_Carrefour	Référence_Lame	Direction	LIGNE 1	DIST 1	LIGNE 2	DIST 2	LIGNE 3	DIST 3
Beaufin	BE021	BE022	D	MONESTIER D'AMBEL	7.8 km	AMBEL	3.8 km	La Rirole	0.7 km
Beaufin	BE021	BE023	D	Tour du lac,		suivre MONESTIER D'AMBEL			
Beaufin	BE021	BE025	G	CORPS	5.8 km	LESDIGUIERES	3.6 km	La Condamine	0.3 km
Beaufin	BE021	BE024	G	CROIX DE LA PLAIGNI 2h15	6.5 km	L'AUP DE BEAU 1h40	4.3 km	Champ du Duc	0.2 km
Beaufin	BE021	BE026	G	Coulées basaltiques	2.1 km	Tour du lac,		suivre CORPS	
La Condamine	BE031	BE032	D	MONESTIER D'AMBEL	8.1 km	BEAUFIN	0.3 km		
La Condamine	BE031	BE033	G	LESDIGUIERES	3.3 km	Boutière	0.7 km		

# LE RÉFÉRENT PDIPR COMMUNAL : UN RÔLE CLÉ DANS LA VEILLE SUR LES SENTIERS

Laffrey  
Prestataires PDIPR  
2021-2025

La carte de la Commune

**LES CARTES ET LES LISTINGS SONT DISPONIBLES SUR [CCMATHEYSINE.FR](https://www.ccmatheysine.fr/web/elu-et-agent/infos-pdipr/)**  
<https://www.ccmatheysine.fr/web/elu-et-agent/infos-pdipr/>  
Mot de passe: PDIPR2023



### Prestataires

SIGNAL ETHIQUE ———

ETA CHALON ———

### Pour information

Réseau hors prestation ———

Carrefours ●

Carrefour non labellisé ○

>>> A LA CHARGE DE LA COMMUNE

Réseau non labellisé ———

>>> A LA CHARGE DE LA COMMUNE

## LE RÉFÉRENT PDIPR COMMUNAL : UN RÔLE CLÉ DANS LA VEILLE SUR LES SENTIERS

### Rappel sur les clauses du marché

Les prestataires sont soumis à une **obligation de résultat**, c'est-à-dire qu'ils doivent utiliser « *tout moyen et méthodologie qu'ils estimeront nécessaire pour atteindre les objectifs de la prestation* ». Cette obligation de résultat peut donc les amener à venir plusieurs fois sur le terrain tout au long de la saison.

Le référent a donc un rôle très important dans le bon déroulement de la prestation, pour alerter par exemple d'une repousse forte de la végétation pendant la saison, ou de la casse d'une lame signalétique.

## Extrait du CCTP de l'appel d'offres

### 1. LES OBJECTIFS À L'ANNÉE:

- ➔ Les itinéraires doivent rester praticables toute la saison, soit **de la fonte des neiges jusqu'à la fin du mois d'octobre**, c'est-à-dire que les pratiquants doivent pouvoir les emprunter dans des conditions de sécurité et de confort suffisantes. Ceci comprend notamment le déblaiement des éventuels éboulis et le rangement propre et soigné des arbres et des branches tombés.
- ➔ La pousse de la végétation herbacée devra être maîtrisée sur la largeur du cheminement tout au long de la saison, et ne devra jamais excéder 50 cm de haut. **Ceci peut donc induire un ou plusieurs passages supplémentaires sur toute ou parties du ou des lots concernés.**
- ➔ L'entretien des renvois d'eau devra permettre le drainage efficace de l'assise du chemin tout au long de la saison.
- ➔ Sur les lots concernés (cf tableau dans l'Article 1) la signalétique devra être maintenue à jour, dans la limite de la connaissance des besoins, à l'aide des lames provisoires fournies par le pouvoir adjudicateur, et par l'installation sur établissement d'un bon de commande des éléments de signalétique réputés manquants lors de la dernière vérification, fournis par le pouvoir adjudicateur.

### 1. LES OBJECTIFS AU LONG TERME

- ➔ L'emprise des cheminements devra être maintenue dans sa largeur et sa hauteur d'une année sur l'autre, en anticipant sur la repousse de la végétation des bas-côtés, des haies et des arbres en bord de chemin. Il est laissé toute latitude au titulaire pour décider des actions à mener pour atteindre cet objectif, notamment pour choisir les secteurs où il intervient afin de garantir une pratique aisée sur tout le réseau. **Dans tous les cas, les pratiquants doivent pouvoir disposer à tout moment de 3m minimum sous la voûte végétale quand elle existe.**
- ➔ L'assise des cheminements devra être maintenue horizontale et régulière d'une année sur l'autre, notamment par piochage de celle-ci, et curage et reprofilage éventuel des renvois d'eau et cunettes.

**Il est laissé toute latitude au titulaire pour planifier sur la durée du contrat ses actions d'entretien afin de respecter ces objectifs de long terme.**

# LE RÉFÉRENT PDIPR COMMUNAL : UN RÔLE CLÉ DANS LA VEILLE SUR LES SENTIERS

Comment faire remonter les problèmes ?

Date :

Commune :

Auteur de la fiche :

Contact :

Nom +réf du carrefour Ou section carrefour à carrefour	Nature du Problème			Énoncé du problème
	Signalétique	Entretien	Sécurité	

Envoi à : Sébastien RAYOT - [s.rayot@ccmatheysine.fr](mailto:s.rayot@ccmatheysine.fr) – 04 76 81 54 04 – 06 32 00 68 71

## LE RÉFÉRENT PDIPR COMMUNAL : UN RÔLE CLÉ DANS LA VEILLE SUR LES SENTIERS

Comment faire remonter les problèmes ?



Dispositif du ministère des sports conçu par le pôle ressources national sports de nature.

Les pratiquants (« sentinelles ») signalent eux même les problèmes rencontrés pendant leur pratique

Le signalement est géolocalisé, et arrive directement sur la boîte mail des gestionnaires locaux.

### 2 FAÇONS DE SIGNALER



**TÉLÉCHARGER L'APPLI  
SUR SMARTPHONE**



**ALLER SUR LE  
SITE INTERNET**

<https://sentinelles.sportsdenature.fr/>



**CONSTATER  
CONNECTER  
SIGNALER**

**3 GESTES SIMPLES POUR  
DEVENIR UNE SENTINELLE  
DES SPORTS DE NATURE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 SURICATE  
 Tous les problèmes des sports de nature

- Pourquoi signaler ?
- Mes signalements
- Consulter les actualités
- Paramètres de localisation
- Mentions légales
- Vider les signalements

version - 4.0.0.b101

Je constate un problème sur mon parcours:  
 balisage défaillant, atteinte à l'environnement,  
 conflit d'usage ou incident...

**SIGNALER UN PROBLÈME**

**Attention**  
 Pour des problèmes urgents nécessitant une intervention rapide des services de secours ou des autorités utilisez les [numéros d'urgence](#) (15, 17, 18, 112)

**CONSTATER**

Je constate un problème sur mon parcours:  
 balisage défaillant, atteinte à l'environnement,  
 conflit d'usage ou incident...

**SIGNALER UN PROBLÈME**

**Attention**  
 Pour des problèmes urgents nécessitant une intervention rapide des services de secours ou des autorités utilisez les [numéros d'urgence](#) (15, 17, 18, 112)

1 Géolocalisez

le Drooc

Boutière

Merci de valider uniquement si vous êtes sur le lieu du problème.

**VALIDER LES COORDONNÉES GPS**

2 Renseignez

Activité concernée  
 Randonnée pédestre

Type du problème  
 Balisage / Signalétique

Sélectionner l'ampleur du signalement  
 Utilisation possible

Votre courriel  
 e.serre@ccmatheysine.fr

Description du problème  
 Le poteau support des lames directionnelles est cassé

Medias  
**AJOUTER UNE IMAGE (JPEG)**

**ENVOYER LE SIGNALEMENT**

### Balisage / Signalétique

Sélectionner l'ampleur du signalement  
Utilisation possible

Votre courriel  
e.serre@ccmatheysine.fr

Description du problème  
Le poteau support des lames directionnelles est cassé

Medias  
AJOUTER UNE IMAGE (JPEG)



**ENVOYER LE SIGNALEMENT**

### Une dernière étape

## Vous y êtes presque !

Une demande de confirmation vous a été envoyé par courriel.

**IMPORTANT**  
N'oubliez pas de cliquer sur le lien contenu dans le courriel afin que votre signalement soit transmis aux administrateurs Suricate concernés.

Ils traiteront le problème et vous tiendront informé !

Merci !



**REVENIR À LA PAGE D'ACCUEIL**



Suricate, tous sentinelle des sports de nature  
mer 21/12/2022 11:34

A: Emmanuel Serre;

Sur protéger votre confidentialité, une partie du con

Chère Sentinelle,  
Vous avez déposé un signalement sur le site [sentinelles.sportsdenature.fr](https://sentinelles.sportsdenature.fr). Afin qu'il puisse être traité, veuillez cliquer sur le bouton ou le lien suivant :

**CONFIRMER VOTRE SIGNALEMENT**

Nous vous remercions pour votre action qui contribue à préserver la qualité de nos sites, de nos espaces et de nos spots !  
Ce mail vous est envoyé automatiquement, merci de ne pas répondre.  
L'équipe Suricate

Description du problème Le poteau support des lames directionnelles est cassé

Rappel du signalement :	
Date de dépôt	21/12/2022
Activité concernée	Randonnée pédestre
Type de problème	Balisage / Signalétique
Ampleur du problème	possible
Département	038
Commune	Beaufin
Longitude	5.9657547
Latitude	44.7944857
Courriel de la sentinelle	<a href="mailto:e.serre@ccmatheysine.fr">e.serre@ccmatheysine.fr</a>
Numéro du signalement	34770

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

SE CONNECTER



**MON SIGNALEMENT**

Merci, votre signalement a été confirmé et envoyé à notre équipe.

**Consulter les signalements**

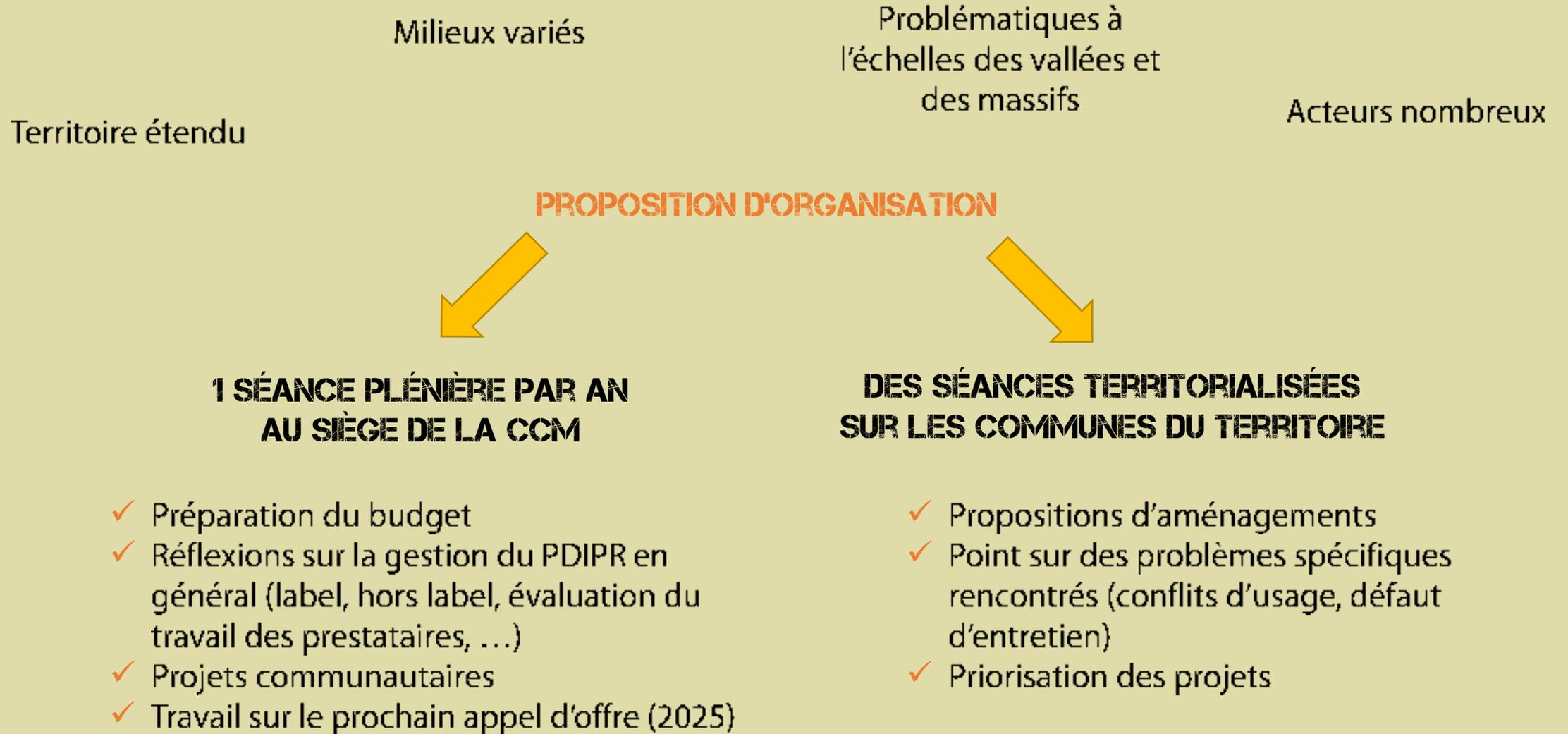
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

[sentinelles.sportsdenature.fr](https://sentinelles.sportsdenature.fr)

- Plan du site
- Signaler un problème
- Actualités
- Pourquoi signaler
- Outils de communication

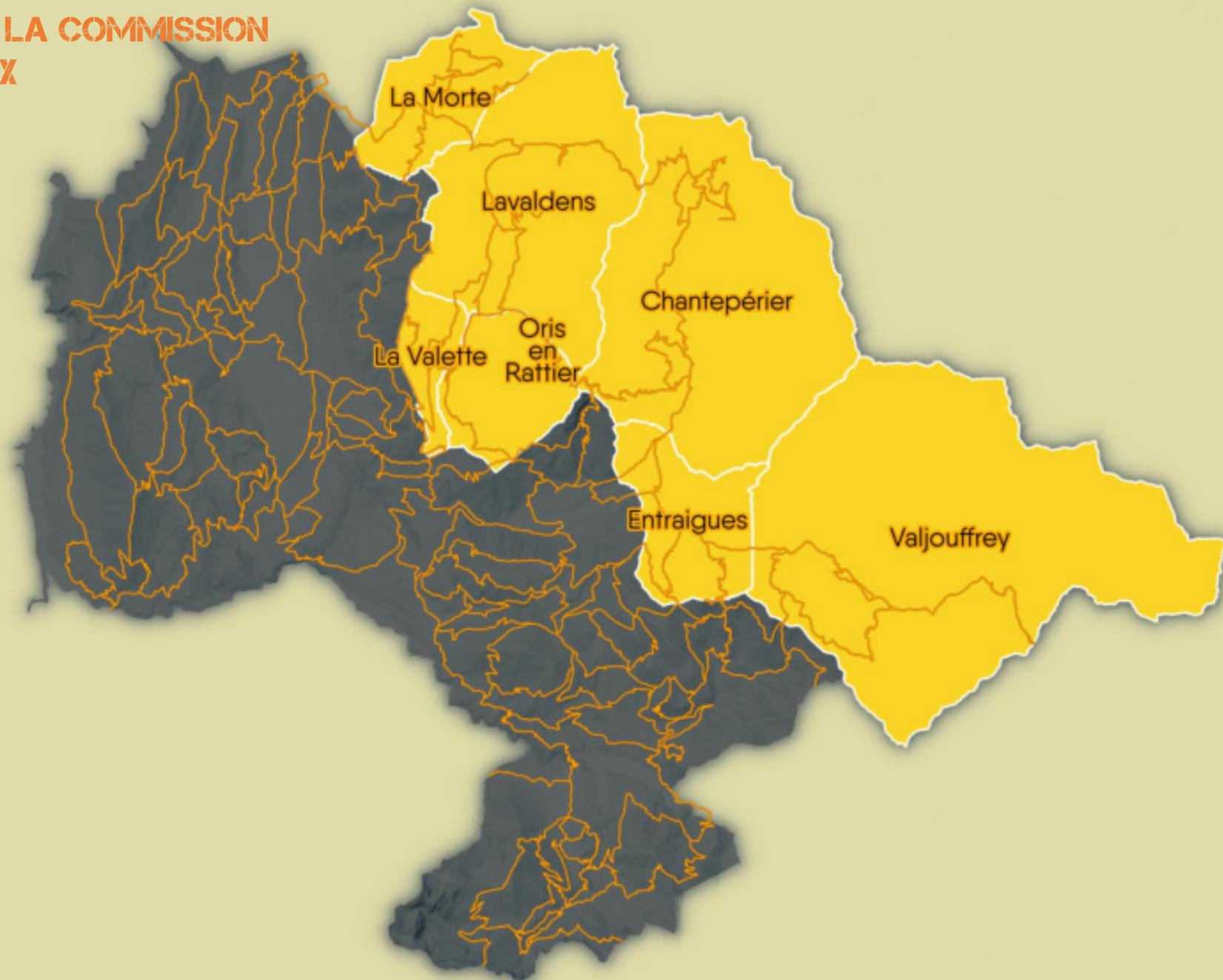
# **MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION**

## MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION



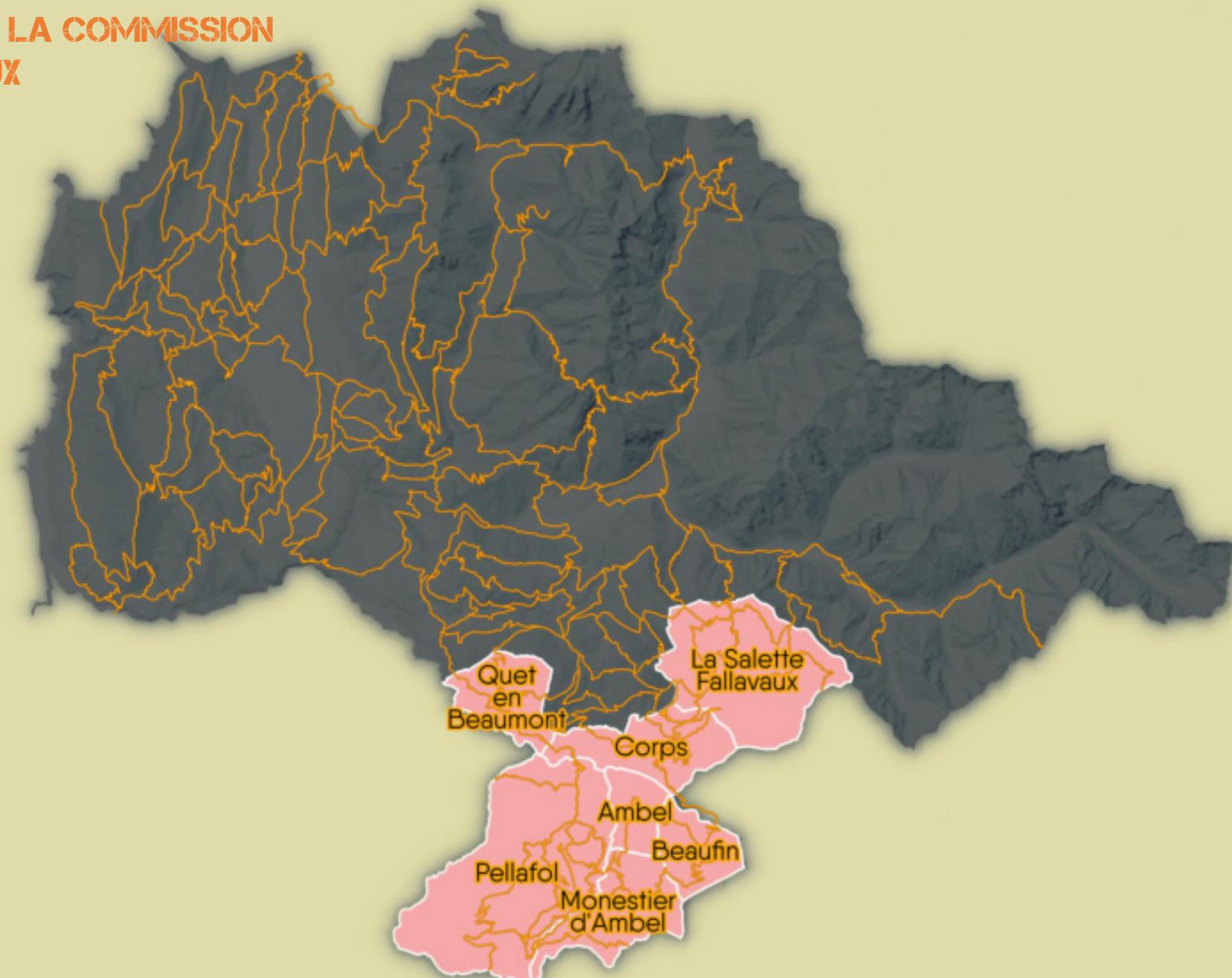
# MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

## GROUPES TERRITORIAUX



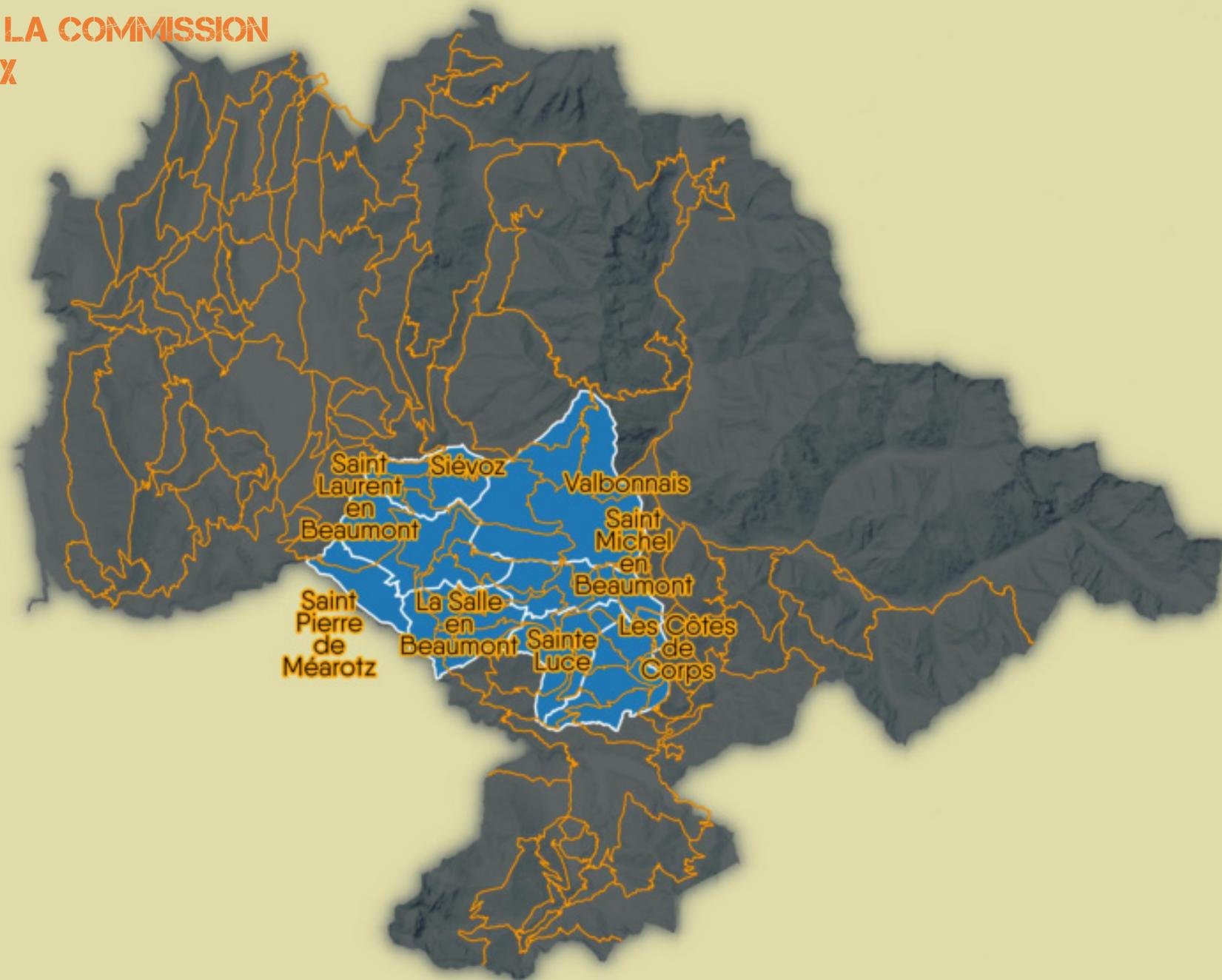
# MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

## GROUPES TERRITORIAUX



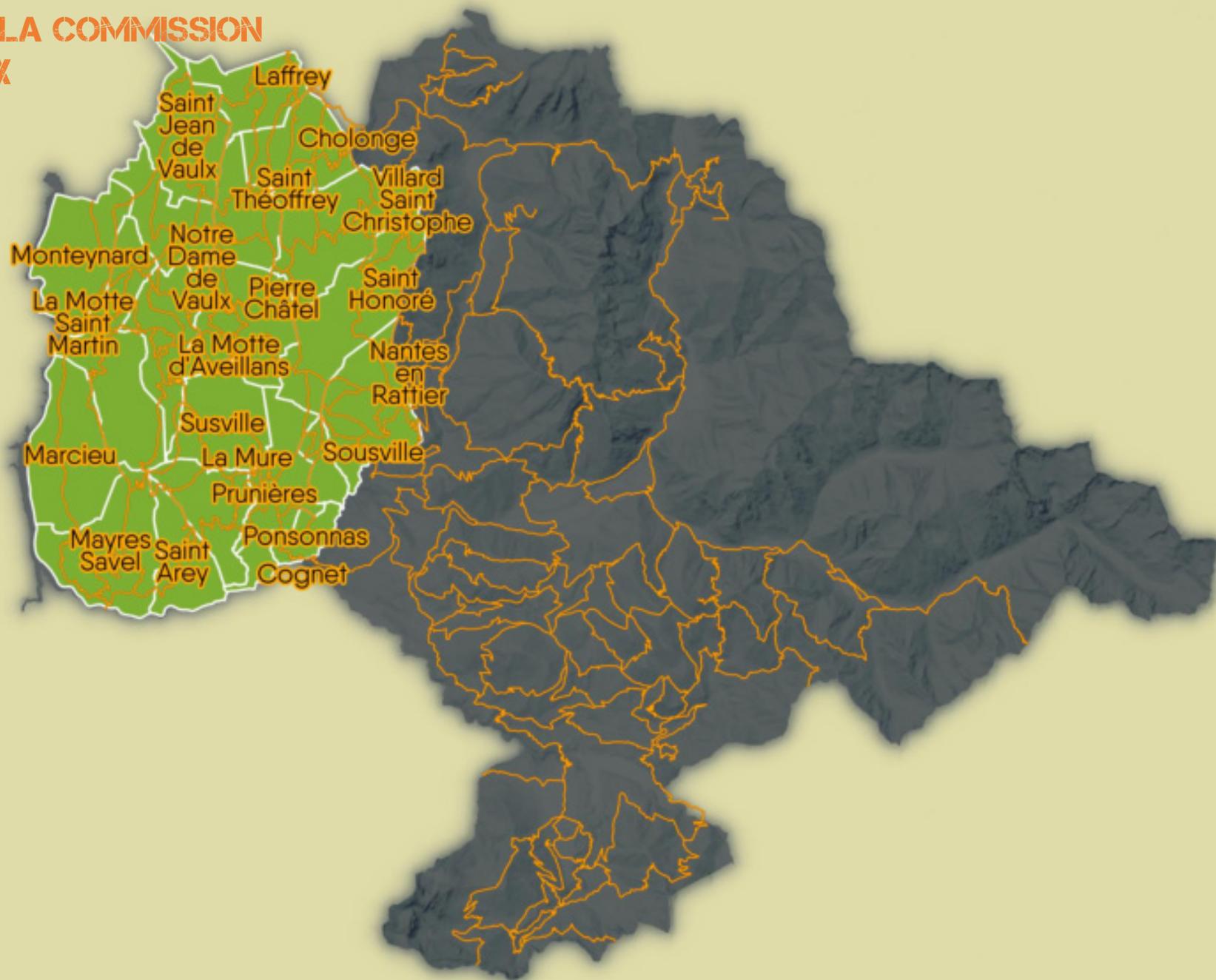
# MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

## GROUPES TERRITORIAUX



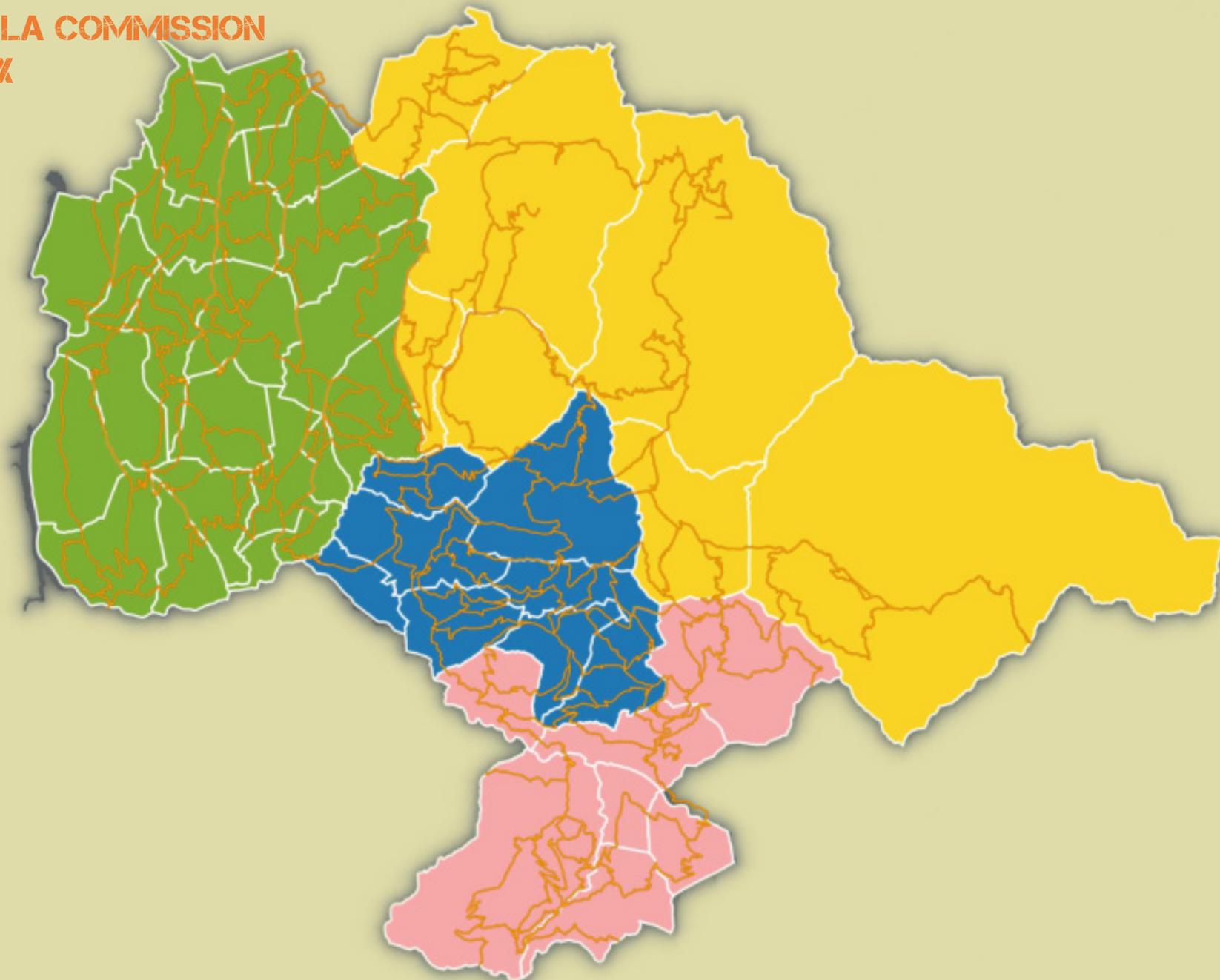
# MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

## GROUPES TERRITORIAUX



MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION  
GROUPES TERRITORIAUX

**PROPOSITION AMENDÉE  
EN COMMISSION:  
PLUTÔT FONCTIONNER  
PAR EX-TERRITOIRES:  
PLATEAU, PAYS DE  
CORPS, VALLÉES DU  
VALBONNAIS**



# MODE DE GESTION DES ITINÉRAIRES HORS-LABEL

## MODE DE GESTION DES ITINÉRAIRES HORS-LABEL

Certains itinéraires sur le territoire sont indiqués et balisés en jaune comme ceux du réseau PDIPR, apparaissent sur le cartoguide mais ne font pas partie du label PDIPR

Ces itinéraires peuvent continuer à être identifiés pour le public comme des sentiers PDIPR sous certaines conditions:

### **3-3 Utilisation de la signalétique départementale sur des itinéraires non labellisés au PDIPR**

Dans un souci de cohérence pour les usagers, les coordinateurs territoriaux utilisent parfois la signalétique PDIPR pour indiquer des cheminements qui ne sont pas labellisés au titre du plan départemental.

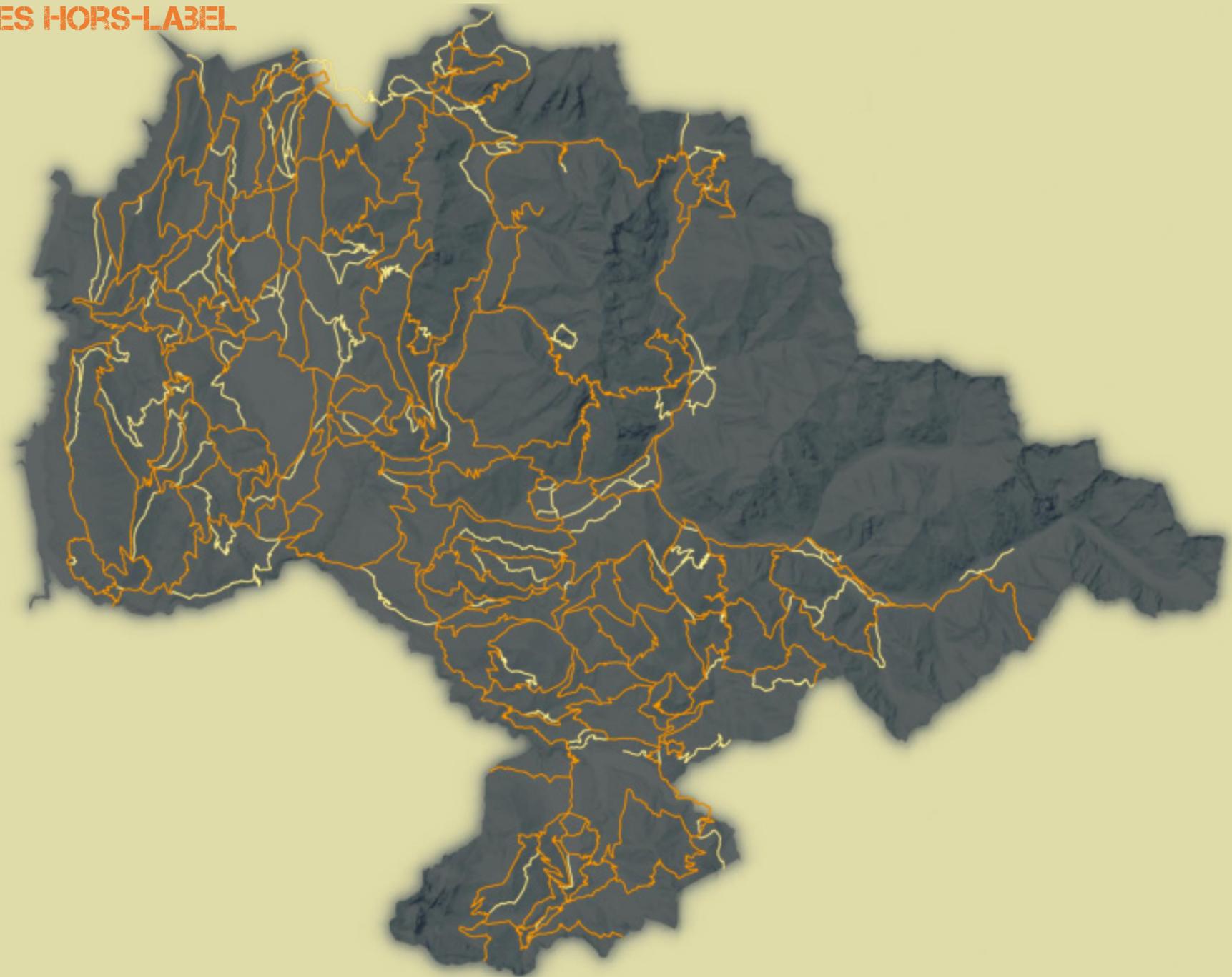
L'utilisation de la signalétique départementale en dehors du réseau PDIPR n'induit pas la labellisation des itinéraires au PDIPR et seuls les itinéraires qui figurent sur la carte annexée à la convention de labellisation signée au moment de la mise en place du label entre le maître d'ouvrage délégué et le Département, sont inscrits au PDIPR.

Dans le cadre d'une convention pour l'utilisation de la signalétique départementale des itinéraires de promenade et de randonnée sur des itinéraires non labellisés, le coordinateur territorial doit s'engager à relever et à garantir le Département de tous recours indemnitaire et condamnation pécuniaire relatifs à un accident ou dommage causé à un tiers sur un sentier ne relevant pas du PDIPR mais balisé avec une signalétique identique à celle du label départemental.

## MODE DE GESTION DES ITINÉRAIRES HORS-LABEL

Itinéraires labellisés:  
780 km

Itinéraires non-labellisés:  
240 km



## MODE DE GESTION DES ITINÉRAIRES HORS-LABEL

La CCM, pour pouvoir continuer à prendre en compte ces itinéraires, doit donc passer une convention avec le Département pour fixer ses engagements à respecter le cahier des charges correspondant au label sans en percevoir le financement et à dégager le Département en cas d'accident ou dommage à un tiers

D'autre part, ne pouvant assumer l'entretien des ces itinéraires dans leur globalité, la CCM pourra proposer à ses Communes de conventionner avec elle pour fixer les règles nécessaires à leur pérennisation.

Cette convention fixerait également les engagements des deux parties.

On pourrait imaginer la répartition suivante:

Commune

- ➔ Entretien des itinéraires
- ➔ Veille signalétique
- ➔ Installation signalétique ?

CCM

- ➔ Fourniture de la signalétique
- ➔ Installation signalétique et refacturation ?

Cette proposition devra être approuvée par la Commission et discutée en Conseil Communautaire

**QUESTIONS DIVERSES**

## RÉVISION DU LABEL

Certains chantiers (les Replats, Siévoz, tour de l'Obiou, déviation du Périer) nécessitent de modifier le réseau PDIPR.

Cela passe par une révision du label PDIPR.

***A cette occasion, le Département ré-évalue le kilométrage de sentiers, routes et pistes, et recalcule l'aide allouée à la CCM.***

Il sera donc nécessaire de refaire un travail de recensement des changements effectués à l'occasion de travaux, et de refaire le cas échéant des choix de délabellisation ou de relabellisation des itinéraires.

**EN RESTANT DANS LA MEME ENVELOPPE DE KILOMETRES !**



# COMMISSION PDIPR

21 DÉCEMBRE 2022

MERCI DE VOTRE ATTENTION!